



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 67986

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité de développer la coloscopie virtuelle. Réalisée à l'aide d'un scanner, elle pourrait permettre d'étendre le dépistage du cancer du côlon. Il souhaite avoir son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La coloscopie virtuelle est une nouvelle technique d'imagerie qui utilise le scanner hélicoïdal et le traitement informatisé des images pour obtenir des représentations tridimensionnelles du côlon, simulant ainsi les images obtenues par coloscopie. Elle présente l'avantage d'être un examen non invasif, ne nécessitant ni anesthésie ni sédation du patient, et sans risque pour la santé. Elle nécessite une préparation similaire à celle précédant une coloscopie. En cas d'examen positif, une coloscopie reste nécessaire, permettant une biopsie ou l'ablation d'un polype. L'ANAES a réalisé, en janvier 2001, une étude sur la place de la coloscopie virtuelle dans le dépistage du cancer colorectal. Le travail de l'ANAES souligne que des conclusions fiables ne peuvent pas être établies à partir des résultats des études cliniques déjà effectuées, du fait de leur faible puissance et de leur réalisation chez des personnes ayant un risque élevé de cancer colorectal ; que les performances diagnostiques observées, variables selon l'étude considérée, sont clairement inférieures à celles de la coloscopie ; et qu'avant qu'il soit possible d'envisager sa place dans le dépistage du cancer colorectal, les performances diagnostiques de la coloscopie virtuelle doivent être mieux établies et son acceptabilité par la population comme son efficacité étudiées. En l'état actuel des connaissances, le dépistage organisé du cancer colorectal se fera par le test Hémocult, dont l'efficacité en population générale a été démontrée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67986

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6162

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 772